

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 2 février 2026 à 18 h 00, à la salle du conseil, située au 35, chemin de North Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Michelle Boutin, Stéphanie Cloutier, Lucie Gaudreau et Huguette Larose, et Messieurs Jean Couture et Myko Lamontagne.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Monsieur Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de greffier d'assemblée.

Six (6) personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 12 janvier 2026

4. Finance

4.1 Approbation et paiement du décompte numéro 3 – Travaux de voirie et de pavage sur le chemin Gingras et côte du Piémont

5. Voirie

- 5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics
- 5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics
- 5.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de compte 2025
- 5.4 Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 – Programmation de travaux no.2
- 5.5 Renouvellement à l'Association des travaux publics du Québec
- 5.6 Préparation des plans et devis et services pendant la construction – Travaux de pavage de 170 m au début du chemin des Sommets – Mandat à donner aux ingénieurs

6. Sécurité publique

- 6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile
- 6.2 Demande au MTQ d'ajout de signalisation à l'intersection du chemin de la Montagne et de la Grand Rue (route 108)

7. Urbanisme

- 7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement
- 7.2 Demande d'autorisation n° 01-2025 – 510, ch. de la Montagne, lot 4 248 880, demande d'autorisation pour usage à des fins autres qu'agricoles
- 7.3 Prime pour l'inspecteur et chargé de projets en environnement
- 7.4 Embauche de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

8. Environnement

- 8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier
- 8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement
- 8.3 Appui au projet d'Action Lac Magog – Retrait de la flore au lac Magog

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

9. Loisirs / Culture

- 9.1 Autorisation de signature – Accord de subvention avec Patrimoine canadien – Projet « Festivités du 125e de la municipalité de Ste-Catherine-de-Hatley »
- 9.2 Comité culturel – Nomination des membres
- 9.3 Demande d'aide financière – Île du Marais
- 9.4 Demande du Club Quad Frontières Estrie d'utiliser le chemin Vallières

10. Administration

- 10.1 Rapport de dépenses - Directeur général
- 10.2 Dépôt du formulaire DGE 1038 – Liste des donateurs et rapport de dépenses
- 10.3 Demande de désofficialisation et de dénomination d'une voie publique
- 10.4 Adoption – Règlement 2026-574 édictant le nouveau code d'éthique et de déontologie des élu-es municipaux
- 10.5 Demande de survol/démonstration aérienne auprès de l'aviation Royale Canadienne le 29 août 2026
- 10.6 Proclamation des journées de la persévérance scolaire
- 10.7 Inscription au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec

11. Adoption des comptes payés et à payer

12. Correspondance

13. Divers

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-02-20

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 2 février tel que rédigé.

ADOPTÉE

3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance ordinaire du 12 janvier 2026

2026-02-21

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 tel que rédigé.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

4) FINANCE

4.1 Approbation et paiement du décompte numéro 3 – Travaux de voirie et de pavage sur le chemin Gingras et côte du Piémont

Considérant les travaux réalisés plus le certificat de réception provisoire des travaux émit le 7 octobre 2025 et le décompte numéro 3 présenté par l'entrepreneur incluant la remise de la retenue partielle de 5%, dûment approuvé par l'ingénieur mandaté par la municipalité en lien avec une partie des travaux prévus au contrat intervenu avec Le Groupe Colas Québec inc.;

2026-02-22

Il est proposé par : Lucie Gaudreau

Et résolu

D'autoriser le paiement de la facture (décompte progressif No.3) du 14 janvier 2026 du Groupe Colas Québec inc. pour les travaux de voirie et de pavage sur le chemin Gingras et côte de Piémont au montant de 59 574.55 \$ incluant les taxes et d'autoriser le directeur général à signer le décompte progressif approuvé par EXP.

ADOPTÉE

5) VOIRIE

5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics

Le rapport de dépenses du contremaître des travaux publics pour le mois de janvier est déposé, conformément au règlement 2016-489.

5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics

Le rapport d'activité du contremaître des travaux publics pour le mois de janvier est déposé, conformément au règlement 2016-489.

5.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de compte 2025

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 103 977\$ pour l'entretien du réseau routier local de Sainte-Catherine-de-Hatley, pour l'année civile 2025;

Considérant que ces compensations ont été utilisées pour des travaux admissibles liés à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, dont l'amélioration des systèmes de sécurité et l'entretien de la chaussée, du système de drainage et des abords de routes;

Considérant qu'une reddition de compte à l'intérieur du rapport financier sera transmise au plus tard le 15 mai prochain dans lequel les frais encourus admissibles à l'Entretien des routes locales seront présentés selon les rubriques indiquées par le ministère;

2026-02-23

Il est proposé par : Stéphanie Cloutier

Et résolu

D'informer le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'Entretien des routes locales dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale et qu'elle atteste de la véracité des frais encourus pour l'exécution de ses activités, le tout tel qu'apparaissant au rapport financier 2025 de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

5.4 Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 – Programmation de travaux no.2

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2026-02-24

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement.

Que la municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

5.5 Renouvellement à l'Association des travaux publics du Québec

Considérant l'intérêt du responsable des travaux publics de la municipalité de renouveler l'abonnement à l'Association des travaux publics du Québec afin de se tenir au courant des meilleures méthodes et équipements de travail;

2026-02-25

Il est proposé par : Lucie Gaudreau

Et résolu

D'approuver pour 2026 l'adhésion de monsieur Luc Guertin à l'Association des travaux publics du Québec au coût de 150 \$ plus taxes applicables.

Que cette dépense soit affectée au poste 02-320-00-454 du budget de la municipalité.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

5.6 Préparation des plans et devis et services pendant la construction – Travaux de pavage de 170 m au début du chemin des Sommets – Mandat à donner aux ingénieurs

Considérant la décision prise par la municipalité dans le plan triennal 2026-2028 de refaire le pavage sur 170 m sur le chemin des Sommets à partir de l'entrée sur le chemin de la Montagne;

Considérant la proposition de la firme de génie-conseil EXP en date du 22 janvier 2026, laquelle indique les conditions s'appliquant pour la réalisation de l'étape I et II de la proposition – Plans et devis pour appel d'offres et services durant la construction;

2026-02-26

Il est proposé par : Michelle Boutin

Et résolu

D'accorder à la firme EXP, le mandat de réaliser les plans et devis pour appel d'offres pour la réalisation des travaux de pavage, le tout en accord avec les termes de la proposition de la firme en date du 22 janvier 2026, c'est-à-dire sur une base horaire avec un montant maximum de 5 000 \$;

D'accorder également à la firme EXP le mandat prévu à l'étape II de la proposition de la firme en date du 22 janvier 2026 pour les services durant la construction en lien avec les travaux mentionnés au paragraphe précédent, le tout aux conditions de ladite proposition (tarification sur base horaire – montant maximum de 9 500 \$);

Que cette dépense soit affectée au poste 23-040-00-000 du budget 2026 de la municipalité.

ADOPTÉE

6) SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

Le rapport du chargé de projets pour le mois de janvier est déposé.

6.2 Demande au MTQ d'ajout de signalisation à l'intersection du chemin de la Montagne et de la Grand-Rue (route 108)

Considérant la demande du Conseil d'établissement scolaire Dominique-Savio pour solliciter une étude et l'installation d'une signalisation plus appropriée à l'intersection du chemin de la montagne et la rue de la Grand-Rue (route 108) afin de la rendre plus sécuritaire;

Considérant que la route 108 est sous juridiction du ministère du Transport du Québec (MTQ) et qu'il faut leur demander la permission pour des installations ou modifications;

Considérant que l'étude permettrait de déterminer des alternatives que le ministère des Transports du Québec jugerait pertinentes;

2026-02-27

Il est proposé par : Myko Lamontagne

Et résolu

De demander au ministère du Transport du Québec une étude pour l'installation d'une signalisation plus appropriée à l'intersection du chemin de la montagne et la rue de la Grand-Rue (route 108) afin de la rendre plus sécuritaire.

ADOPTÉE

7) URBANISME

7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de janvier est déposé.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

7.2 Demande d'autorisation n° 01-2025 – 510, ch. de la Montagne, lot 4 248 880, demande d'autorisation pour usage à des fins autres qu'agricoles

Considérant qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme;

Considérant que pour chaque demande d'autorisation à la CPTAQ, pour que celle-ci puisse être recevable, il est exigé par cette dernière une lettre d'appui de la Municipalité, par voie de résolution;

Considérant qu'il est du rôle du comité consultatif d'urbanisme d'analyser les demandes d'autorisation faites à l'attention de la CPTAQ, visant des propriétés se trouvant sur le territoire de la Municipalité, pour recommander au Conseil une position à adopter par rapport à la demande;

Considérant que selon l'article 26 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), « une personne ne peut, sans l'autorisation de la commission, utiliser un lot à une fin autre que l'agriculture »;

Considérant que la demande vise à faire autoriser l'implantation d'une halte panoramique à même un terrain utilisé pour des fins agricoles;

Considérant que le projet de halte panoramique s'insère dans une stratégie de préservation des paysages en milieu rural et de mise en valeur l'agriculture, élaborée par la MRC Memphrémagog;

Considérant que la halte sera un lieu d'interprétation ayant comme but la sensibilisation à la préservation et à la pérennité des paysages agricoles et champêtres menacés par une dynamique d'enfrichement documenté dans le livre *Paysages en évolution* (2021), un observatoire paysager entre 1987 et 2017;

Considérant que la superficie visée par le site de la halte totalise une superficie de 550 m², soit 0,15% de la superficie totale du lot de 36,83 ha;

Considérant que la MRC de Memphrémagog et la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley se sont entendues avec les propriétaires sur l'objet d'une servitude en faveur de la Municipalité ;

Considérant que selon l'analyse des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, ceux-ci semblent respectés ;

2026-02-28

Il est proposé par : Stéphanie Cloutier

Et résolu

Que le conseil municipal appuie les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande d'autorisation pour des fins autres qu'agricoles à la CPTAQ pour le projet d'halte panoramique sur le terrain du 510, chemin de la Montagne, lot 4 248 880.

ADOPTÉE

7.3 Prime pour l'inspecteur et chargé de projets en environnement

Considérant le départ de l'inspecteur en bâtiment et en environnement le 9 janvier 2026;

Considérant que l'inspecteur et chargé de projets en environnement ajoute des tâches et responsabilités supplémentaires à son poste de travail le temps qu'on embauche un nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement;

2026-02-29

Il est proposé par : Lucie Gaudreau

Et résolu

Qu'il soit versé à l'inspecteur et chargé de projet en environnement une prime de 2\$/heure à partir du 10 janvier 2025 jusqu'à l'embauche et du

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

transfert des responsabilités au nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE

7.4 Embauche de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

Considérant le départ de l'inspecteur en bâtiment et en environnement le 9 janvier 2026 et le mandat donné à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de recruter rapidement un candidat d'expérience pour le remplacer;

Considérant que M. Tom Viau Ipperciel, suite aux entrevues et aux références de ses anciens employeurs, rencontre nos exigences pour occuper le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement à la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley;

2026-02-30

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

De procéder à l'embauche de Monsieur Tom Viau Ipperciel au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, le tout aux termes et conditions établies aux conditions de travail et bénéfices marginaux des employés de la municipalité et une période de probation de 6 mois.

Que l'entrée en fonction se fasse le 2 février 2026.

ADOPTÉE

8) ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Les rapports de l'inspecteur forestier pour les mois de décembre et de janvier sont déposés.

8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

Le rapport en environnement pour le mois de janvier est déposé.

8.3 Appui au projet d'Action Lac Magog – Retrait de la flore au lac Magog

Considérant qu'Action Lac Magog désire collaborer avec l'université de Sherbrooke au projet de retrait de la flore flottante au lac Magog;

Considérant que ce projet sera déposé par le RAPPEL dans le cadre du programme ÉcoAction volet 2 – Durabilité et innovation en matière d'eau douce au Canada;

2026-02-31

Il est proposé par : Stéphanie Cloutier

Et résolu

Que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley appuie le projet - Retrait de la flore flottante au lac Magog.

Demande que les organismes participants s'assurent de vérifier et de respecter la réglementation qui s'applique pour ce projet.

ADOPTÉE

9) LOISIRS / CULTURE

9.1 Autorisation de signature – Accord de subvention avec Patrimoine canadien – Projet « Festivités du 125e de la municipalité de Ste-Catherine-de-Hatley »

Considérant que la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme *Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine* ;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que ce projet, intitulé « Festivités du 125e de la municipalité de Ste-Catherine-de-Hatley », vise à célébrer l'histoire et le patrimoine de la municipalité ;

Considérant qu'une aide financière d'un montant de 13 200 \$ a été confirmée par Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet ;

Considérant que l'accord de subvention est assujéti aux dispositions du décret provincial 1555-2025 adopté le 17 décembre 2025 ;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

Considérant que la Municipalité s'engage à respecter le cadre juridique du Québec, notamment en ce qui concerne la Charte de la langue française pour toute reconnaissance publique du financement ;

2026-02-32

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'autoriser la Municipalité à conclure l'accord de subvention avec le ministère du Patrimoine canadien pour le projet « Festivités du 125e de la municipalité de Ste-Catherine-de-Hatley » (Numéro de référence 2026-000138).

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. Marc Marin, à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit accord de subvention ainsi que tout document afférent.

D'accepter l'aide financière de 13 200 \$ et de confirmer l'engagement de la Municipalité à respecter les conditions de l'entente, tout en se conformant aux directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

9.2 Comité culturel – Nomination des membres

Considérant qu'il incombe au conseil municipal de nommer les personnes qui siègent sur les divers comités formés par le conseil;

Considérant que suite aux élections de novembre 2025 il y a lieu de nommer les membres du comité culturel;

Considérant que la durée du mandat pour chaque membre du comité culturel sera d'un an et peut être renouvelée;

2026-02-33

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que les personnes suivantes soient désignées à titre de membres du comité culturel, savoir : Mesdames Lucie Gaudreau, Stéphanie Cloutier, Claire Bureau, Lina Courtois, Élisabeth Têtu, Marie-Hélène Montigny et monsieur Jean-François Lachance.

Que ces nominations n'excluent pas que d'autres personnes puissent participer aux activités du comité le tout sujet à leur nomination par le conseil le moment venu.

ADOPTÉE

9.3 Demande d'aide financière – Île du Marais

Considérant que le conseil d'administration de l'Île du Marais s'est engagé dans un projet de mise en valeur de l'Île du Marais de Katevale pour 2026-2027;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que pour 2026, la phase I consiste à refaire l'affichage et la signalisation;

Considérant que la Caisse Populaire de Magog a accepté de contribuer pour 12 500 \$ dans ce projet pour la phase 1;

Considérant que la demande d'appui demandé pour la phase 1 à la municipalité est de 26 000 \$;

2026-02-34

Il est proposé par : Lucie Gaudreau

Et résolu

Que la municipalité accorde à l'organisme l'Île du Marais une aide financière de 26 000 \$ pour 2026 pour la phase 1 de leur projet d'affichage et de signalisation.

Que le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire 02-701-90-991.

ADOPTÉE

9.4 Demande du Club Quad Frontières Estrie d'utiliser le chemin Vallières

Considérant la demande du Club Quad Frontières Estrie visant à obtenir un droit de passage sur le chemin Vallières sur une longueur d'environ 3,4 km pour la saison hivernale 2025-2026 ;

Considérant que les lieux concernés par la demande permettraient aux quadistes de se déplacer légalement;

2026-02-35

Il est proposé par : Myko Lamontagne

Et résolu

De consentir à la demande de droit de passage par le Club Quad Frontières Estrie pour la saison hivernale 2025-2026 sur le chemin Vallières sur une longueur d'environ 3,4 km (selon le plan fourni) ;

De demander au club de quadistes de sensibiliser ses membres quant aux bruits afin de respecter la quiétude des résidents sur ce chemin;

D'autoriser le directeur général à signer une entente afférente à intervenir entre la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley et le Club Quad Frontières Estrie

Que la municipalité ne souhaite pas reconduire automatiquement d'année en année l'autorisation, mais désire plutôt qu'une nouvelle demande soit adressée à chaque an.

ADOPTÉE

10) ADMINISTRATION

10.1 Rapport de dépenses - Directeur général

Le rapport de dépenses pour le mois de janvier du directeur général est déposé conformément au règlement 2016-489.

10.2 Dépôt du formulaire DGE 1038 – Liste des donateurs et rapport de dépenses

Copies des formulaires DGE 1038 sont déposés auprès du conseil.

10.3 Demande de désofficialisation et de dénomination d'une voie publique

Considérant que la rue du Verger ne dessert aucun immeuble;

Considérant que la municipalité souhaite procéder à la désofficialisation de cette rue afin de régulariser la situation au regard de la toponymie officielle;

Considérant que la continuité de la voie d'accès existante est identifiée sous le nom de rue de la Pommeraie;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que pour des raisons de cohérence et de clarté pour les citoyens et les services d'urgence, il est opportun que cette section porte le nom de rue de la Pommeraie;

Considérant que toute modification toponymique doit être soumise à la Commission de toponymie du Québec;

2026-02-36

Il est proposé par : Michelle Boutin

Et résolu

Que le conseil municipal demande à la Commission de toponymie du Québec la désofficialisation de la rue du Verger;

Que cette section du lot 4 250 015 porte désormais le nom de rue de la Pommeraie, en continuité de la voie existante;

Que le directeur général soit autorisé à transmettre toute documentation requise pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

10.4 Adoption – Règlement 2026-574 édictant le nouveau code d'éthique et de déontologie des élu-es municipaux

Considérant que lors de la séance régulière du 12 janvier dernier, le conseiller Jean Couture a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement n° 2026-574 et que le projet du règlement a également été présenté et déposé;

Considérant que ce règlement vise l'adoption obligatoire d'un nouveau code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux élu/es comme le prévoit l'article 13 de la LEDMM;

2026-02-37

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que le conseil adopte le Règlement n° 2026-574 édictant le nouveau code d'éthique et de déontologie des élu/es municipaux.

Que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

10.5 Demande de survol/démonstration aérienne auprès de l'aviation Royale Canadienne le 29 août 2026

Considérant l'importance de marquer le 125^e anniversaire de la fondation de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley le 29 août 2026 par un événement mémorable ;

Considérant le souhait de la municipalité d'offrir une expérience unique et patriotique à ses citoyens en sollicitant la participation de l'Aviation Royale Canadienne (ARC) ;

Considérant que l'ARC propose des démonstrations aériennes (ex: Snowbirds, chasseur CF-18) ou des survols statiques ;

Considérant l'intérêt public et la visibilité médiatique qu'un tel événement générerait pour la municipalité ;

2026-02-38

Il est proposé par : Lucie Gaudreau

Et résolu

Que la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley autorise formellement le comité organisateur du 125^e anniversaire de la municipalité à soumettre une demande de survol/démonstration aérienne auprès de l'Aviation Royale Canadienne (ARC) pour le 29 août 2026.

Qu'il s'agirait d'une démonstration ex. Snowbirds / CF-18 / autres aéronefs ou d'un survol simple.

Que la municipalité s'engage à respecter toutes les conditions, directives et procédures de l'ARC, y compris les délais stricts de soumission (90 jours

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

minimum), la coordination avec la police locale et les autorités de contrôle aérien.

Que le directeur général est autorisé à compléter le formulaire de demande officiel de l'ARC et à collaborer avec Marianka Foucher pour assurer la conformité de la demande.

Que la municipalité reconnaît les exigences de coordination avec les autorités de contrôle aérien (NAV CANADA) et les corps policiers.

ADOPTÉE

10.6 Proclamation des journées de la persévérance scolaire

Considérant que les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis plus de 20 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image et l'attractivité régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le chômage et l'inactivité, ainsi que plusieurs problèmes sociaux;

Considérant que les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé parmi leurs priorités du plan d'action régional 2025-2029 de la Stratégie gouvernemental pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires de l'Estrie, de valoriser la réussite éducative et soutenir le développement des compétences et l'épanouissement de l'individu;

Considérant que les conséquences individuelles du décrochage scolaire sont nombreuses sur la santé physique et mentale, sur les comportements sociaux, sur l'employabilité et sur la productivité au travail;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, à savoir que le coût économique du décrochage scolaire en Estrie est estimé entre 32 949 \$ et 43 811 \$ par décrocheur, représentant un total de 1,14 à 1,54 milliard de dollars pour la région chaque année;

Considérant que l'obtention d'un diplôme demeure l'un des meilleurs leviers pour améliorer la qualité de vie des individus, favoriser leur insertion professionnelle et contribuer à la vitalité économique et sociale de la région;

Considérant que selon l'étude régionale *Les bénéfices de la persévérance scolaire*, chaque niveau de diplomation entraîne une hausse notable du revenu d'emploi et une meilleure stabilité professionnelle, confirmant que la réussite éducative est un investissement durable pour l'avenir de l'Estrie;

Considérant que les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encre 18,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2021-2022);

Considérant que pour garantir le dynamisme de notre région, la prospérité de nos entreprises et la pleine participation de nos citoyens à l'économie de l'Estrie, il est crucial de poursuivre les efforts de mobilisation autour de la réussite éducative;

Considérant que la réussite éducative n'est pas un enjeu qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que R3USSIR organise, du 16 au 20 février 2026, la 17^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « La persévérance, ça mène loin. ». Cette édition 2026 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

2026-02-39

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley proclame les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley pour leur persévérance scolaire.

Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.

Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible.

Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR, à info@reussirestrie.ca.

ADOPTÉE

10.7 Inscription au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec

Considérant que le conseil a autorisé l'adhésion du directeur général à l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) en 2026;

Considérant que l'ADMQ tiendra son congrès annuel les 17, 18 et 19 juin prochains,

2026-02-40

Il est proposé par : Stéphanie Cloutier

Et résolu

D'autoriser la participation au congrès de l'association qui se déroulera en juin au coût de 648 \$ plus taxes et d'en déboursier les frais afférents, à même le poste 02-130-00-454 des prévisions budgétaires 2026.

ADOPTÉE

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes payés	No Chèque	Description	Montant
Fournisseur			
Banque Alimentaire Memphrémagog	202600076	Aide financière réso 2026-01-14	1 000.00 \$
BELL	202600072	Téléphone hôtel de ville et salle communautaire	799.86 \$
BELL Canada	202600075	Internet et IP fixes	209.20 \$
Coulombe Thomas	202600084	Résolution 2025-12-211	75.00 \$
Coulombe René	202600079	Résolution 2025-12-211	75.00 \$
Curry David	202600081	Résolution 2025-12-211	83.04 \$
Desjardins assurances collectives	202600086	Assurances collectives janvier	2 027.48 \$
FP Teleset	202600070	Timbres	574.88 \$
Foucher Marianka	202600088	Résolution 2025-12-211	75.00 \$
Guertin Luc	202600087	Résolution 2025-12-211	75.00 \$
FTQ	202600099 202600101	REER	4 952.13 \$
Hydro-Québec	202600073	Éclairage public	27.34 \$
Langlois-Dor Étienne	202600082	Résolution 2025-12-211	79.03 \$
Loiselle Nancy	202600083	Résolution 2025-12-211	75.00 \$
Marin Marc	202600085	Résolution 2025-12-211	75.00 \$
Mathieu Josyane	202600080	Résolution 2025-12-211	75.00 \$
MINISTÈRE DU REVENU	202600097	Déductions à la source	19 930.59 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL	202600098	Déductions à la source	8 439.72 \$
Régie inter.déchets de Coaticook	202600078	Traitement des déchets et du compost janvier	4 660.89 \$
RREM	202600100	Régime de retraite des élus municipaux	2 508.53 \$
Société financière Grenco Inc.	202600071	Contrat location photocopieur (paiement préautorisé)	74.73 \$
Souper du partage	202600077	Aide financière réso 2026-01-15	550.00 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Ville de Sherbrooke	202600074	Électricité	2 824.27 \$
		*Rémunération des élus	16 799.07 \$
		*Rémunération du personnel	34 252.97 \$
Total des comptes payés			100 318.73 \$

Liste des comptes à payer			
Fournisseur	No Chèque	Description	Montant
Boudreau Richard	202600094	Remboursement salle communautaire 12 décembre 2026	340.00 \$
Camions Denis Lefebvre	202600092	Contrat déneigement chemins publics	242 831.20 \$
CWE	202600091	Contrat déneigement chemins de tolérance	14 673.69 \$
Foss National	202600096	Factures essence camion et petits outils	493.22 \$
Molleur Stéphane	202600089	Contrat déneigement chemins de tolérance, stationnements municipaux et trottoirs	7 602.72 \$
Municipalité de North Hatley	202600090	Égoût Manoir Hovey	221.05 \$
Services de cartes Desjardins	202600095	166,34\$ Voirie 513,33\$ Papeterie 178,73\$ Lunch atelier de travail 12 janvier 162,15\$ Départ inspecteur 188,13\$ Lunch atelier de travail 27 janvier 52,90\$ Purolator 143,66\$ IT-Cloud licences microsoft 365	1 405.24 \$
Société d'histoire de Sainte-Catherine-de-Hatley	202600102	Aide financière réso 2026-01-09	15 000.00 \$
Sous-total chèque			282 567.12 \$

Fournisseur	Dépôt direct	Description	Montant
2547-0857 Québec inc (Infotech)		Frais d'expédition papeterie	65.82 \$
ADMQ		Cotisation DG à l'ADMQ (résolution 2026-01-12)	1 218.22 \$
Ass. des travaux publics du Québec		Forfait municipalité de moins de 5000 citoyens	172.46 \$
Bergeron, Julie		Ent. ménager hôtel de ville et salle communautaire janvier	1 508.57 \$
Bigeault Luc		Remboursement produit hygiène durable (résolution 2026-01-18)	58.97 \$
Buropro Citation		Contrat photocopies	68.95 \$
Cain Lamarre S.E.N.C.R.L.		Dossier général urbanisme et administration, Conciliation TAQ résolution 2024-10-168	4 695.40 \$
Curry David		Remboursement km janvier	15.51 \$
Demers, Jacques		Remboursement km et lunch janvier	42.80 \$
Dion, Marc		Comité CCU janvier	100.00 \$
Entreprise R.F. et filles		Eau en bouteille	80.00 \$
Entretiens Yannick Jean (2012) inc		Paiement final tonte de pelouse 2025 résolution 2024-04-62	5 692.50 \$
FAE Pyrotechnie inc		Contrat feux d'artifice 125e résolution 2026-01-08	7 500.01 \$
FQM		4 formations nouveaux élus, honoraires professionnels	4 064.41 \$
FQM Assurances Inc		Assurance accident des dirigeants	381.50 \$
GSC communications Inc		Levier casque écoute réception	137.97 \$
Guertin Luc		Remboursement km et cellulaire janvier	56.60 \$
Info-Excavation		Cotisation municipale 2025-2026	586.37 \$
Je Débouche		Problème odeur hôtel de ville	458.75 \$
Lebel Richard		Comité CCU janvier	100.00 \$
L'entrepôt du travailleur		Mitaines pour employé voirie	46.87 \$
Lettrage de l'Estrie		Lettrage de 15 panneaux en alum. projet pan. circuit histo.	1 650.00 \$
Location Langlois Inc.		Affûtage chaîne	6.56 \$
Maconnerie Simon Inc.		1er versement réparation de la croix (résolution 2025-12-216)	5 231.36 \$
Marc Marin		Remboursement cellulaire et km janvier, eau pour le conseil	116.48 \$
Matériaux Magog Orford		Bas de porte en aluminium pour entrée Atelier de Verre Corde pour réparer le filet du but de hockey Fournitures salle communautaire et voirie	50.12 \$
Mathieu, Josyane		Remboursement de km janvier	320.00 \$
MRC de Memphrémagog		Équilibrage janvier et février	4 629.34 \$
Parc régional Massawippi		Quote-part annuelle 2026	31 087.60 \$
Préparations postales de l'Estrie		Frais poste comptes de taxes 2026	2 104.67 \$
Régie de police Memphrémagog		Février	48 650.00 \$
Régie incendie de l'Est		Versement 1 de 4 quote-part annuelle 2026	95 645.78 \$
S.P.A. de l'Estrie		janv-26	926.10 \$
Technologies Cdware Inc		Contrat de service GSP déneigeuses décembre	94.86 \$
Techno-Procédé Inc.		Soudure pour réparer filet de la patinoire	68.99 \$
Ville de Magog		Entente écocentre 2026 et bibliothèque 2025	74 109.29 \$
Sous-total Dépôt direct			291 742.83 \$
Grand total comptes payables et salaires			674 628.68 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

2026-02-41

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que les comptes soient payés tels que présentés.

ADOPTÉE

12) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

13) DIVERS

Aucun sujet n'est traité.

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

15) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée vers 18h50 sur proposition Huguette Larose.

ADOPTÉE

Jacques Demers
Maire

Marc Marin
Greffier-trésorier